



Divorce et refus aj par avocate que j'ai payée

Par **chrys13**, le **06/12/2009** à **01:07**

Bonjour, mon mari a demandé le divorce en septembre 2007. J'ai payé 1000 euros d'arrhes à un avocat. Entre temps, je suis tombée gravement malade (ALD) avec longue hospitalisation (plusieurs mois), mon employeur a mis fin à mon CDD au bout de 6 ans, n'ai pas pu réintégrer logement conjugal pour raison de santé. Sans plus aucune ressource, un avocat de la maison du droit est de la justice a fait demande AJ. Mais mon avocate qui n'a jamais rien fait, rien lancé et qui est injoignable depuis 9 mois, refuse l'aide juridictionnelle. Peux-t-elle refuser l'aide juridictionnelle? Puis-je demander le remboursement de mes 1000 euros si je suis contrainte de prendre l'avocat commis d'office puisqu'il refuse prendre l'AJ? Et si oui, que dois-je faire pour l'obtenir? On me dit que le divorce pour faute n'existe pas : est-ce vrai? ou est-ce parce que les avocats ne veulent pas défendre un divorce pour faute avec l'AJ pour toute rémunération. Nous sommes séparés depuis 2,5 ans et je suis sans ressource, mon mari a-t-il une obligation d'assistance et secours? On me dit que je n'aurais droit à rien parce que pas d'enfant et que 2 ans de mariage, est-ce exacte? On m'a dit que tant que je suis mariée, je ne suis pas censée perdre de mon niveau de vie. Or suis passée de cadre à SDF en ALD. Aurais-je droit à un soutien financier de la part de mon mari lors de la séparation de corps par le tribunal et après le divorce si je ne retrouve pas de travail tant que je suis malade? Le logement conjugal est mon seul logement et j'y ai toutes mes affaires. Pourrais-je y habiter et continuer à y vivre? Peut-on par exemple solliciter du divorce que mon mari me cède l'appartement en continuant à payer sa part du prêt comme indemnités comme ce fut le cas pour ma voisine quand son mari est parti vivre avec une autre personne? En effet, sans ressource, sans travail, sans personne qui se porte caution et malade, je ne peux accéder à aucun logement social ou non. Et si j'y parvenais le loyer serait plus élevé que ma part du prêt. Par ailleurs, ma part du prêt si mon mari qui a tous les papiers du prêt devrait être pris en charge depuis 2,5 ans s'il avait fait le nécessaire comme lui avait signifié les médecins et mes parents. Est-ce qu'il y a un effet rétroactif sur le versement des IPT de l'assurance du prêt immobilier du fait que j'étais

inapte à le faire et sans les papiers requis?
Conclusion, je suis perdue, épuisée, fatiguée et j'ai vraiment besoin de conseils avisés et répons

Par **jeetendra**, le **06/12/2009** à **09:47**

[fluo]CIDFF PACA [/fluo]5 rue Moustier 13001 Marseille Tél : 04.96.11.07.99
Bonjour, votre situation est difficile mais ne désespérez pas, contactez l'Association cidff à Marseille, ils tiennent des permanences juridiques, psychologiques, sociales à l'attention des familles et femmes en difficulté, ils vous aideront à passer cette difficile période à vous, courage à vous, très bon dimanche.